
MUNICIPALITE

REPONSE

A l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Alberto Mocchi "Pour la mise en place de nouvelles filières de recyclage des déchets"

Renens, le 11 avril 2014/AP/svb

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 19 novembre 2013, M. le Conseiller communal Alberto Mocchi a déposé une interpellation "Pour la mise en place de nouvelles filières de recyclage des déchets". Il précisait notamment que des efforts devaient être faits en particulier sur les filières de recyclage des déchets plastiques hors PET et PE ainsi que sur les emballages en carton pour boissons.

Contexte

La taxe sur les sacs à ordures ménagères introduite dans la majorité des communes vaudoises amène les ménages à trier le plus possible leurs déchets afin de limiter l'utilisation des sacs. Bien que les matières plastiques représentent une part très faible du poids des déchets ménagers, celles-ci peuvent représenter une part non négligeable du volume.

Il existe de nombreuses catégories de plastiques basées sur des polymères chimiques différents. Le recyclage exige que les différentes catégories soient soigneusement séparées. Des filières de recyclage par retour au point de vente sont actuellement en place pour quelques matières : bouteilles de boissons en PET, bouteilles de produits laitiers en PE. Depuis quelques mois, un acteur majeur de la grande distribution propose aussi dans ses points de vente la reprise de tous les flaconnages (bouteilles plastiques). Pour les autres catégories de plastiques, les filières sont nettement moins bien établies. Les communes répondent en ordre dispersé aux attentes de leurs habitants : certaines collectent des catégories particulières (plastiques durs, souples, « corps creux », etc.), d'autres mettent à disposition des bennes pour les plastiques mélangés, souvent incinérés, d'autres enfin n'offrent pas de prestations particulières et demandent de laisser les plastiques non repris par les commerces dans les sacs à ordures.

A Renens, à ce jour, 5 types de plastiques sont collectés et recyclés dans les déchèteries mobiles de quartier, ainsi qu'aux déchèteries intercommunales de Bussigny et de Malley. Il s'agit de :

- bouteilles de boisson en PET; bien que celles-ci doivent être apportées en priorité chez les revendeurs, 18 tonnes sont collectées dans les différentes déchèteries et points de collecte en 2013;
- PE, flaconnage ou corps creux, y compris les bouteilles des produits laitiers avec une collecte de 4 tonnes annuelles;
- PELD, Polyéthylène à faible densité tels que les films d'emballage non-alimentaires et sacs plastiques, environ 4 tonnes par an;
- PEHD, plastique dur volumineux, meubles de jardin par exemple, avec une collecte de plus de 50 tonnes en 2013;
- PS, Polystyrène expansé ou "sagex" avec un peu plus d'une tonne annuelle collectée.

Cette offre s'avère être la plus complète qu'une commune puisse offrir à ce jour. En effet, une étude a été menée en début d'année 2014 par les cinq périmètres de gestion des déchets du canton dont Valorsa, ainsi que par l'Administration cantonale vaudoise. Il en ressort que les plastiques souillés, les plastiques mixtes et d'autres catégories de plastiques marginales n'ont pas de filière de recyclage avérée.

De plus, il convient de rappeler les efforts importants consacrés pour équiper le pays en installations nécessaires à la valorisation thermique des déchets et pour améliorer le rendement énergétique de ces ouvrages. La combustion des plastiques avec les ordures ménagères correspond à une production d'énergie qui alimente les réseaux électriques et de chauffage à distance dont la Ville de Renens bénéficie avec le CADOUEST SA et son futur prolongement en direction de la gare. Cette forme de traitement constitue donc bien une forme de valorisation tout comme le recyclage.

Il faut également relever le fait que toute nouvelle collecte et filière de récupération mise en place engendre automatiquement des frais supplémentaires qu'il y a lieu d'ajouter dans le calcul de la taxe forfaitaire par habitant et entreprise.

C'est dans ce contexte particulier que la Municipalité peut répondre aux questions de l'interpellation de la manière suivante:

1. Le développement d'une filière de recyclage des déchets plastiques hors PET et PE, notamment les emballages en plastique bien présents dans les déchets ménagers.

La Ville de Renens, de par son affiliation aux déchèteries intercommunales de Bussigny et Malley, ainsi que par la mise en place de 60 dates de déchèteries mobiles de quartier collectant toutes 5 catégories de plastique, fait office de pionnière en la matière. Seuls les plastiques souillés doivent encore être mis dans le sac taxé, aucune filière de recyclage avérée n'étant à disposition. Nonobstant, la Municipalité reste vigilante et prospectrice de toute nouvelle filière mise à disposition par les différents acteurs du recyclage. Elle analysera de façon pertinente les écobilans entre une valorisation de la matière par recyclage et celui d'une valorisation énergétique par incinération.

2. Le développement d'une filière de recyclage des emballages en carton pour boissons.

La valorisation matérielle des briques à boisson est judicieuse sur le plan écologique. Par ailleurs, une étude récente démontre que les Suissesses et les Suisses seraient tout à fait d'accord de collecter les briques ayant contenu des jus de fruits, du lait ou du thé glacé afin de les recycler. Toutefois, les points de collecte font défaut pour cette matière précieuse.

Il s'avère que la valorisation des briques à boisson est possible dès aujourd'hui, sans devoir investir dans de nouvelles techniques de traitement. Des communes en Suisse alémanique participent à un projet pilote de deux ans; les briques à boisson qui y sont collectées sont transportées à Weinfelden, chez le papetier Thurpapier Model AG. Cette entreprise extrait le carton des briques à boisson composées de trois quarts de fibres de cellulose en moyenne et d'un quart d'un mélange d'aluminium et de polyéthylène qu'il est convenu d'appeler le rejet. Ce dernier est valorisé dans des cimenteries et y remplace une partie du charbon et de la bauxite requis pour le chauffage.

Ce qui fait l'objet maintenant d'un projet pilote en Suisse constitue une évidence pour la plupart des pays européens où sont collectées et recyclées les briques à boisson, et ce depuis des décennies déjà pour certains d'entre eux. Ce recyclage fonctionne particulièrement bien au Luxembourg, en Norvège, en Belgique, en Autriche et en Allemagne.

L'essai pilote étant dans sa phase terminale, il fournit de précieuses indications et connaissances en ce qui concerne les infrastructures et la logistique à mettre en place ainsi que les coûts liés à cette collecte spécifique. Selon les renseignements pris auprès de Valorsa, aucune collecte n'est à ce jour effectuée en Suisse romande, il y a donc lieu de tout mettre en place.

La Municipalité propose d'intervenir auprès de ses partenaires des déchèteries intercommunales pour étudier les possibilités de mise en œuvre de cette nouvelle collecte et de l'étendre par conséquent aux déchèteries mobiles de quartier dans le même temps. Les résultats de cette étude de faisabilité seront communiqués en détail.

3. La mise en place d'un réseau de points de collecte efficace pour ces nouveaux matériaux recyclables.

Chaque habitant reçoit gratuitement les cartes d'accès aux déchèteries de Malley et de Bussigny. Ces cartes donnent également accès aux déchèteries mobiles qui couvrent 6 quartiers en 60 dates annuelles. Ces infrastructures sont bien connues et appréciées des renanais. De plus, quelques éco-points stratégiques ou historiques sont à disposition pour se débarrasser essentiellement de l'alu/fer blanc, habits usagers et piles. Et enfin, deux vide-greniers sont organisés annuellement pour donner une deuxième vie à toute sorte d'objets.

Certains commerces ne mettent pas à disposition de leur clientèle les conteneurs spécifiques à la récupération obligatoire de certains déchets dont ils ont l'obligation de reprise. La Municipalité a encore un travail de sensibilisation important à faire avec ces partenaires privilégiés dans la gestion des déchets.

A ce stade, la mise à disposition de points de collecte supplémentaires ne s'avère dès lors pas souhaitable. A relever que les points de collecte sur le domaine public sans surveillance engendrent des problèmes récurrents de propreté et d'hygiène.

En conclusion, l'interpellateur peut compter sur l'engagement de la Municipalité à poursuivre une politique de gestion des déchets efficace et de suivre au plus près les nouvelles filières de valorisation par recyclage ou énergétique. Ainsi, la Municipalité s'engage de manière prospective à appuyer les différents acteurs du recyclage en mettant dès que cela s'avère idoine les infrastructures de déchèteries et points de collecte dont elle dispose déjà.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi, déposée lors de la séance du Conseil communal du 19 novembre 2013, "Pour la mise en place de nouvelles filières de recyclage des déchets".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Nicolas SERVAGEON